



Éco contribution sur le transport aérien : Un projet incompréhensible et dangereux

Bureau Central, le 10/07/2019 - N° 09/19.

Communiqué de presse

Le 8 mars dernier, lors de la conclusion des Assises du transport aérien, la ministre des transports, Elizabeth Borne déclarait : « je sais que le transport aérien supporte un niveau conséquent de taxes et de charges. Il pèse sur la compétitivité de nos compagnies aériennes et de nos hubs ». Elle annonçait la baisse de la taxe d'aéroport, un renforcement de l'abattement pour les passagers en correspondance destiné à « renforcer la compétitivité du hub de Paris » et la poursuite de la baisse des redevances de route. L'économie pour Air France était estimée à 60 millions d'euros en année pleine.

En mai dernier, à la veille des élections européennes, le Président de la République plaidait pour « une vraie négociation internationale sur le kérosène » et voulait avancer « sur une taxation commune du kérosène en Europe » pour financer les investissements pour la transition écologique.

Les compagnies aériennes françaises supportent toujours des coûts inexistant ailleurs. Taxe Chirac, coûts de sûreté, taxes sur les nuisances sonores font de la France un des pays qui taxe le plus le transport aérien.

Or, contre toute attente la ministre des transports vient d'annoncer une éco contribution de 1,50 euro à 18 euros sur les billets au départ de la France à compter de 2020. **Celle-ci représenterait un surcoût de plus de 60 millions d'euros par an pour le groupe Air France et viendrait donc annuler le maigre bénéfice des mesures issues des assises du transport aérien.**

Alors qu'en juin le gouvernement écartait un projet de taxation au niveau national, pour des raisons évidentes de distorsions de concurrence, la ministre ajoute désormais que « cette éco contribution s'appliquera à toutes les compagnies au départ de la France, qu'elle que soit leur nationalité de sorte qu'il n'est pas question que notre pavillon national s'en trouve désavantagé ».

Oui Madame la ministre, notre pavillon national sera désavantagé car la moitié de ses vols partent de la France, avant d'y revenir, contrairement aux concurrents étrangers.

Alors que transport aérien français est toujours en panne de stratégie, et que les gouvernements français et néerlandais tardent à s'accorder sur la stratégie d'Air France KLM, cette annonce démontre l'incohérence d'un gouvernement qui est plus préoccupé par les prochaines élections municipales que par la bonne santé des compagnies aériennes françaises.

Les salariés du transport aérien sauront s'en rappeler si le gouvernement venait à confirmer ses intentions dans le prochain projet de loi de finance.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général